

Un consensus sur les rails pour le Centre-Charleroi !



Ce jeudi 23 novembre, des présidents de sociétés hennuyères jouant le samedi dans le Centre et le Pays de Charleroi ont été convoqués en assemblée préliminaire à Mont-Sainte-Aldegonde. C'était une occasion unique pour « Coulon Futé » de prendre la température dans ces « sensibles » régions où des divergences de vue prennent souvent le pas sur la recherche obstinée de consensus...

Pour connaître les rouages des décisions sportives prises, « Coulon Futé » participe aux assemblées générales et préliminaires ouvertes à la presse afin de répercuter, en toute objectivité, leur contenu à tout amateur lambda de la base colombophile. Il se donne toujours comme ligne de conduite de rapporter le plus fidèlement possible les argumentations développées à la base des décisions prises ou des reports éventuels en cas de non-accord forgé. Le chantier décisionnel d'une saison doit, à ses yeux, être clair, connu de tous avant sa mise en application. Si tel est le cas, les discussions sont alors avortées, deviennent rarissimes, n'empoisonnent pas la compétition ailée.

Un parcours pyramidal avant tout ! En colombophilie, il faut reconnaître - sans pour autant s'en offusquer - que toute prise de décision suit inexorablement un « *parcours pyramidal* ». En effet, si l'avis de l'amateur est, au point de départ, sollicité lors d'une réflexion menée au sein de sa société voire de son entente, cet amateur se voit ensuite derechef contraint de déléguer son « *pouvoir démocratique décisionnel* » à des tierces (présidents ou mandataires en exercice) qui entrent en lice dans des colloques programmés à des échelons différents pour contribuer à arrêter les décisions finales. Ce procédé logique, en quelque sorte vieux comme Mithras, ne peut toutefois pas empêcher des affiliés d'éprouver la sensation de ne pas nécessairement reconnaître leurs avis dans les verdicts pris. C'est la rançon de la démocratie... à jouer, à respecter et à payer.

Un huis-clos partiel ! Si l'assemblée préliminaire (AP) de Thumaide concernant Ath-Lessines-« Mons Ouest » fut décrétée à huis-clos (voir par ailleurs « [Un coup d'incinérateur à Thumaide ?](#) » de la rubrique Potins), celle de Mont-Sainte-Aldegonde programmée pour une partie du Centre et le Pays de Charleroi autorisait uniquement la presse colombophile pendant sa seconde partie selon les informations retombées à la rédaction. La première, réservée au règlement de divergences de vue entre des sociétés qui avaient annoncé mettre fin à leur association, devait se dérouler à l'abri d'oreilles journalistiques. Par crainte d'échanges soutenus ? L'huis-clos partiel décrété ne fut cependant pas respecté...



Sur le pont à 19 heures ! C'est la partie hennuyère au grand complet du comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon qui était présente à Mont-Sainte-Aldegonde.



Siégeaient à la table présidentielle en prenant des notes – un fait nouveau pour certains –, les **Christian Goulem**, **Patrick Marsille** (secrétaire des entités provinciales regroupées francophones), **Bernard Chapelle**, **Pierre Titart** et **Dany Leturcq**. Les deux mandataires élus pour 2018-

2024

Henri Lachapelle et **Jacques Mayeur** étaient de la partie, prenaient garde de ne pas intervenir après s'être installés à chaque bout de table.



Président de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, **Bernard Chapelle**, ouvrait la séance académique de l'AP Centre-Charleroi des sociétés jouant le samedi en se tournant vers la presse en tout premier lieu. Il lui demandait de ne pas prendre la parole, de répercuter le plus fidèlement possible les propos émis avant de lancer la revue des ententes et lâchers existants à ce jour pour la campagne 2018.

1.- La grande vitesse en premier lieu. Les discussions n'ont réellement porté que sur la grande vitesse car le statut de la petite vitesse est reconduit sans entrer dans le moindre détail, Cette dernière, comme lors de l'exercice 2017, disposera encore de dispositions particulières pour les lâchers, dictées par des contraintes géographiques, respectera la règle des 10 paniers toujours d'actualité. En d'autres termes, si une entente n'atteint pas le quorum de paniers imposé en petite vitesse, elle sera, dans cette spécificité, lâchée avec le reste de son entente de grande vitesse.

- **« L'Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012 »** est la première entente carolorégienne présentée jouant le samedi. Comme lors des exercices précédents, elle recense les sociétés d'*Anderlues*, de *Courcelles*, d'*Erquelines* et de *Mont-Sainte-Aldegonde*.



- Le président **Chapelle** évoqua ensuite la création de « L'Entente des Cinq » dans le Centre qui officialise, outre l'arrivée de la société de *Marche-lez-Ecaussines* désertant son précédent statut d'électron libre, la fin du désaccord existant au sein de « *L'Entente des Quatre 2017* » entre, d'une part, les sociétés d'*Estinnes* (« Progrès ») et de *Givry* (« L'Indépendante » et « La Tourterelle ») et, d'autre part, celle de *La Bouverie*, bourgade de l'entité de Frameries.
- Il s'en suivit une assez longue discussion entre deux électrons libres de l'an dernier de la région de Charleroi à savoir les sociétés de Pont-à-Celles évoluant dans le secteur 1 du Brabant wallon et de Saint-Amand disposant d'un lâcher pour proposer en 2017 un programme de petite vitesse et quelques Nanteuil.

Différentes interventions ont alors animé les débats. **Daniel Volkaert**, président de Pont-à-Celles, commune de l'arrondissement de Charleroi, annonça que sa société attendait en fait la position de Saint-Amand, autre localité du même arrondissement de Charleroi, avant de prendre une décision finale. En d'autres termes, et ce pour être très clair, si Saint-Amand « *part en terre colombophile carolo* »,



Pont-à-Celles le suivra car les « *clientèles* » des deux sociétés sont très proches. L'argument concurrence a en quelque sorte primé par crainte de récession envisageable.

Patrick Marsille jugea le moment opportun pour clarifier le débat en annonçant que le comité a accepté que soient liés les sorts des deux sociétés. **Bernard Chapelle** ajouta que ledit comité doit proposer à l'assemblée les demandes formulées.



Au nom de la « *double casquette* » qu'il déclare porter, un représentant de la presse contournant le droit de parole non accordé à cette dernière, posa une question en ces termes : « *Saint-Amand et Pont-à-Celles sont deux entités du Hainaut*, dit-il. *Sont-ce les présidents du Hainaut qui décident de les éjecter et de les envoyer en Brabant wallon ?* ».

Bernard Chapelle répondit à l'intervention en faisant allusion à la défunte entente « *Frasnes-lez-Gosselies-Pont-à-Celles-Saint-Amand* » qui connut des problèmes suite à la décision de Pont-à-Celles de reprendre une commune, Baulers pour ne pas la citer, décision à l'origine des difficultés actuelles rencontrées et de la disparition de la société de Frasnes-lez-Gosselies.



Jean-Jacques Danneau, entretemps arrivé, représentant Saint-Amand, déclara que sa société souhaitait faire partie d'un lâcher de Charleroi, disposer dès lors d'un itinéraire propre à la région de Charleroi, ne vouloir ennuyer personne.

L'idée d'assurer un lâcher commun en grande vitesse à Pont-à-Celles et à Saint-Amand fit alors son chemin, fut finalement acceptée, permit d'envisager par des conciliants « *pourquoi pas ?* » l'éventualité d'un résultat général commun.



Trois lâchers et une proposition ! Ainsi, au terme d'une assez longue discussion, il fut décidé d'organiser pour le Centre-Charleroi en 2018 trois lâchers en grande vitesse. Un est accordé à « *L'Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012* », un autre à « *L'Entente des Cinq* » et le dernier à *Pont-à-Celles-Saint-Amand*.

Ce canevas sportif entériné sans la moindre réserve, la proposition d'effectuer un lâcher unique sur Melun fut évoquée. Cependant devancé d'une fraction de seconde par **Eric Tordeur**,



le président **Bernard Chapelle** avait auparavant annoncé aux présidents partir d'une feuille blanche en faisant cependant preuve de prudence.

Soulevant quelques réticences, toutes relatives au nombre de reprises de cette étape de Seine-et-Marne en région Ile-de-France dans

l'itinéraire 2018 (une majorité se dégageant pour 6 Melun à raison d'une toutes les trois semaines), l'idée de regrouper les lâchers finit par faire son chemin au point d'être acceptée. Ainsi, les différents déroulements des Melun 2018 serviront de laboratoire de réflexion, permettront peut-être d'envisager un pas supplémentaire dans la politique des lâchers de grande vitesse 2019 dans le Centre-Charleroi.

Face à cet engouement, **Bernard Chapelle** demanda à l'assemblée de concocter l'itinéraire par un « *faites-le vous-mêmes* » des plus significatifs et répété. Ce qui fit entre autres réagir sur-le-champ **Patrick Marsille** craignant peut-être l'enlisement des débats. Ce dernier suggéra dès lors aux présidents d'adresser par mail leurs remarques qui contribueront à composer un itinéraire envoyé avec l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'EPR du 8 décembre.



Michaël Canard demanda des explications concernant une requête refusée à propos d'un lâcher concernant sa société, d'un contrôle effectué, déplora la partialité constatée dans l'ordre des



ouvertures de paniers en souhaitant davantage de cohérence en 2018 dans ce domaine, et ce sans être *in fine* convaincu par la réponse présidentielle basée sur des considérations géographiques. Il déplora encore l'absence de mises en loges pour les concours AWC dans une entente de Centre-Charleroi.

Intervenant pour la première fois, **Christian Goulem** lui répondit que le comité de l'EPR avait donné la priorité à des bureaux nationaux habitués aux annonces informatiques. Il ajouta que ce point est repris à l'ordre du jour de l'AG de l'AWC prévue ce samedi 25 novembre à Jambes. De son côté, **Patrick Marsille** témoigna que, dans l'autre EPR francophone, des sociétés, non reconnues bureaux nationaux, souhaitent rallier les concours AWC pour contribuer à leur réussite en réduisant les distances kilométriques parfois imposées aux amateurs désireux d'y participer.



A ne pas oublier le dimanche ! Fait particulier au Pays de Charleroi, une entente de grande vitesse, en l'occurrence celle de « L'Entente des Neuf », joue exclusivement le dimanche. Pour cette raison, elle n'a pas été invitée à Mont-Sainte-Aldegonde. Elle ne pose pas problème suite à l'existence d'accords, se compose des sociétés de *Bouffioux*, de *Châtelineau*, de *Fleurus (Gilly)*, de *Marbaix-la-Tour*, de *Stree*, de *Thirimont*, de *Thuillies* et de celles de *Froidchapelle* et de *Virelles* revenues, toutes deux, de leur escapade namuroise.



2.- Le petit demi-fond... sans le traiter en profondeur ! A peine abordé, le secteur « transparisien » réalimenta la discussion sur le lâcher unique. Cette discussion fut avortée sur-le-champ par le manque de cohérence dénoncé car, selon les dires entendus, dès le moment où le lâcher unique est admis sur Melun, il ne peut qu'être d'application sur les étapes au kilométrage de vol supérieur à celle de grande vitesse précitée.

Deux ententes sont opérationnelles « au-delà de Paris » :

- **« Le Grand Club de demi-fond Centre-Charleroi »,** comprenant les quatre sociétés de « *L'Association sportive Entente Anderlues et Charleroi 2012* » (Anderlues, Courcelles, Erquelines, Mont-Sainte-Aldegonde), les cinq de « *L'Entente des Cinq* » (Estinnes, les deux Givry, La Bouverie et Marche-lez-Ecaussines) et celle de *Saint-Amand* (Frasnes-lez-Gosselies).
- Le « **Petit Club** » comprenant des sociétés de diverses provinces et dont la composition définitive 2018 n'est pas encore connue.

Il est à noter que « **L'Entente des Neuf** » n'a pas encore pris position en rejoignant une des deux ententes précitées, se trouve en stand-by pour l'instant.

Pierre Titart prit ensuite la parole pour présenter les conclusions de l'AP de Thumaide programmée pour les sociétés d'Ath, de Lessines et de « L'Avenir » fréquentant la ligne du centre en donnant la préférence au samedi. Il annonça un programme 2018, concocté avec le convoyeur, reprenant des Toury et des Orléans avec à la clé un même prix au panier pour les deux étapes. Il évoqua *in fine* la perspective d'un grand lâcher à dimension provinciale tout en apprenant que, la veille, Centre-Charleroi n'avait pas donné une suite favorable à la demande de collaboration initiée par « L'Avenir ». Il certifia que le lâcher à dimension provinciale envisagé sur Orléans sera mis à l'ordre du jour de l'AG de l'EPR et débouchera sur un vote.

Cette proposition souleva derechef des réactions axées principalement sur les 110 km de largeur du Hainaut. La proposition lancée consistant à ne programmer que des Orléans stigmatisa **Dany Leturcq** qui fit remarquer à l'assemblée que Bourges se trouve à 60 km d'Orléans et que sur cette étape on joue d'Ostende à Arlon. Il lui fut répondu que tous les affiliés ne jouent pas nécessairement les championnats nationaux, que l'amateur a le choix de participer ou non à Bourges, ce qui n'est pas nécessairement le cas en petit demi-fond...



Il était alors 20h30, le président **Bernard Chapelle** décida de lever la séance. D'autres points furent encore brièvement évoqués (amateurs jouant en France notamment). Si des considérations diverses ont de ce fait été émises, elles n'entrent cependant pas dans le compte rendu de l'AP vu la levée des débats décrétée auparavant par le président de séance.

